

## Cycle de séminaires

**Les pays francophones et le maintien de la paix :  
défis politiques et opérationnels**

**Séminaire n°3 :**

**Les Pays Francophones face aux  
Développements Doctrinaux et  
Pratiques des Opérations de Maintien de la Paix**

**Genève, 13 et 14 Juin 2013**

**Centre de Politique de Sécurité de Genève (GCSP)**

## Compte rendu

## Tables des matières

Acronymes .....	4
Introduction .....	5
Mots d’ouverture .....	7
Première table ronde : « les évolutions du maintien de la paix : pour une plus grande efficacité opérationnelle ».....	8
Introduite par le Dr Mohammad-Mahmoud Ould Mohamedou, directeur du programme « Développement des capacités régionales » au GCSP et professeur invité à l’Institut des Hautes Etudes Internationales et du Développement de Genève (IHEID). .....	8
Intervention de M. Alexandre Rinaudo, Assistant spécial du Conseiller Police, Département des opérations de maintien de la paix (DOMP), Division Police, .....	8
Intervention de M. Arthur Boutellis, Analyste Politique Senior, International Peace Institute (IPI), New York, .....	9
Intervention du Dr Lori-Anne Thérout-Benoni, Chercheure principale, Bureau régional pour l’Afrique de l’Ouest, Sénégal, Institut d’Etudes de Sécurité (ISS).....	9
Intervention du Général de corps d’armée (GCA) Olivier de Bavinchove, Commandant de l’Eurocorps .....	10
Discussions .....	11
Deuxième Table Ronde : Evolutions doctrinales et défis politiques : perspectives nord-sud.....	12
Introduite par le Dr Alexandra Novosseloff, de la Délégation aux Affaires Stratégiques (DAS) du Ministère de la Défense français. ....	12
Intervention de Son Excellence Mme Souad Al Alaoui, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Royaume du Maroc en Norvège et ancienne coordinatrice des Non-Alignés au Comité des 34 (Comité spécial des opérations de maintien de la paix), .....	12
Intervention du Lieutenant Colonel Frédéric Danigo du Département des Nations Unies et Organisations internationales du Ministère des Affaires étrangères français. ....	13
Intervention de M. Amr El Sherbini, Directeur de la Division Nations Unies au Ministère des Affaires étrangères égyptien .....	14
Discussions .....	14
Troisième table ronde : « doctrines et leçons de terrain : perspectives de terrain ». ....	16
Introduite par Mme Laurence Pais, Sous-directrice « Questions multilatérales et Sectorielles » à la Direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD) au Ministère des affaires étrangères français.....	16

Intervention de M. Alan Doss, Conseiller politique principal à la Fondation Kofi Annan à Genève et Visiting fellow au Centre de politique de Sécurité de Genève (GCSP) .....	16
Intervention du Général (2S) Jean-Philippe Ganascia, Conseiller militaire principal au « Democratic Control of Armed Forces » (DCAF) .....	17
Intervention du Général Abdallah Wafy, Représentant spécial adjoint par intérim du Secrétaire général des Nations-Unies en République démocratique du Congo, chargé de l'état de droit et Commissaire de police de la Mission des Nations-Unies en RDC (MONUSCO).....	18
Discussions .....	18
Quatrième table ronde : Quelles alternatives aux opérations de maintien de la paix multidimensionnelles ?.....	20
Introduite par le Dr Niagalé Bagayoko, responsable du programme « Maintien de la paix et consolidation de la paix », Direction de la Paix, de la Démocratie et des Droits de l'Homme à l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).....	20
Intervention de Mme Hiroute Guebre Sellassie, Directrice d'Affaires politiques de la Mission de l'Organisation des Nation-Unies en République démocratique du Congo (MONUSCO).....	20
Intervention du Dr David Chuter, Président du Conseil d'administration et conseiller principal à l' « International Security Information Service, Europe », (ISIS Europe) .....	21
Intervention du Dr Alexandre Vautravers, Professeur associé et directeur du Département des Relations Internationales à Webster University à Genève .....	22
Intervention de M. Carlo von Flüe, Conseiller diplomatique au Comité International de la croix Rouge (CICR).....	23
Discussions .....	24
Synthèse conclusive du Dr Mohammad-Mahmoud Ould Mohamedou:.....	25

## Acronymes

C-34	Comité spécial des opérations de maintien de la paix
CARIC	Capacité africaine de réponse immédiate aux crises
CER	Communautés économiques régionales
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
DAS	Délégation aux Affaires stratégiques (Ministère français de la Défense)
DCAF	Democratic Control of Armed Forces
DCSD	Direction de la Coopération de sécurité et de défense (Ministère français des Affaires étrangères et européennes)
DIH	Droit international humanitaire
DOMP	Département des opérations de maintien de la paix
GCSP	Centre de politiques de sécurité de Genève
IHEID	Institut des Hautes Etudes Internationales et du Développement de Genève
IPI	International Peace Institute
ISI	International Security Information Service
ISS	Institut d'Etudes de Sécurité
MINUSMA	Mission des Nations Unies au Mali
MISMA	Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine
MONUSCO	Mission des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
OIF	Organisation internationale de la Francophonie
OMP	Opérations de Maintien de la Paix
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
RDC	République démocratique du Congo
RSS	Réforme du Système de Sécurité
RSSG	Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies
UA	Union africaine

## Introduction

Le Centre de Politique de sécurité de Genève (GCSP), l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), la Direction de la Coopération de sécurité et de défense (DCSD) du Ministère français des Affaires étrangères, la Délégation aux Affaires stratégiques (DAS) du Ministère français de la Défense, ont entrepris l'organisation d'octobre 2012 à fin 2013 d'une série de quatre séminaires sur le thème du « rôle des pays francophones dans les opérations de maintien de la paix (OMP) de l'ONU ».

Ce cycle a pour objectif d'analyser la spécificité des politiques et des besoins des pays francophones dans le domaine du maintien de la paix et dans le contexte de la coopération croissante entre l'UA, l'ONU et d'autres organisations internationales, les points de convergence et de divergence de leurs politiques, et les défis auxquels ils sont confrontés, dans un environnement en profonde évolution.

Les deux premières conférences (séminaires d'Addis Abeba et de Dakar), organisées conjointement par l'OIF et la DCSD, se sont inscrites dans le prolongement des engagements pris par les Chefs d'Etats et de gouvernements de la Francophonie lors des Sommets de Saint-Boniface en 2006, de Québec en 2008 et de Montreux en 2010) afin de renforcer les capacités des États francophones en matière de maintien de la paix. Elles visaient à approfondir les réflexions engagées à la faveur des Forums de Bamako et Yaoundé - organisés par l'OIF et certains de ses Etats-membres en partenariat avec les Nations unies - et poursuivies lors de la réunion des Centres francophones de formation aux opérations de paix, tenue en 2011 au siège de l'OIF à Paris. Le but de ces deux premières conférences a été de sensibiliser les responsables francophones en discutant des enjeux et des spécificités liés à leur participation aux opérations de paix et de créer un espace de dialogue, d'échange et de réflexion entre eux, les organisations internationales (ONU, OIF), régionales (UA) et sous-régionales (CER).

Genève s'est donc inscrit dans la continuité de ces deux premières conférences avant la prochaine et dernière qui se tiendra à New York à l'automne.

Ce séminaire genevois consacré à la thématique des « pays francophones face aux développements doctrinaux et pratiques des OMP » a eu pour objectif de saisir l'évolution de ces enjeux doctrinaux et pratiques et d'analyser le suivi des recommandations formulées dans le rapport « Nouvel Horizon », dans le rapport sur « les capacités civiles au lendemain d'un conflit », ou dans les débats au sein du Comité spécial des opérations de maintien de la paix (C-34). Les positions des Etats francophones dans

ces différents débats et face aux évolutions récentes du maintien de la paix ont été abondamment analysées.

Pour ce faire, les travaux ont été organisés en quatre tables rondes, faisant intervenir chacune trois ou quatre experts de ces questions : la première portant sur « les évolutions du maintien de la paix : pour une plus grande efficacité opérationnelle », la seconde sur « les évolutions doctrinales et défis politiques : perspectives nord-sud », la troisième sur les « doctrines et leçons de terrain : perspectives de terrain », et enfin la dernière sur « quelles alternatives aux opérations de maintien de la paix multidimensionnelles ? ».

## Mots d'ouverture

En ouverture du séminaire, l'Ambassadeur Fred Tanner, directeur du GCSP a souligné les développements récents intervenus en direction de la francophonie au sein du Centre, et a indiqué les lignes directrices qui avaient prévalu dans le choix des panelistes et des participants à ce séminaire. Parmi celles-ci : le souci de diversité, le souci d'intégrer des représentants des grandes organisations humanitaires et internationales implantées à Genève, le souci d'associer les représentations diplomatiques des pays francophones impliqués directement d'une manière ou d'autre dans les opérations de la paix, tous ensemble constituant une bonne représentation de la Genève Internationale.

L'Ambassadeur Ridha Bouabid, représentant permanent de l'OIF auprès des Nations Unies à Genève, a par la suite rappelé l'histoire du lien entre la francophonie et les opérations de la paix, depuis la promulgation de la Charte jusqu'au sommet de Kinshasa. Il a souligné l'importance toujours croissante de la contribution des Etats francophones aux opérations de la paix en même temps que l'on assiste à un désengagement relatif des Etats du Nord et que les besoins ne cessent d'augmenter. Enfin, il s'est interrogé sur les risques que pourrait faire naître une distribution des rôles dans laquelle les pays du Sud assureraient seuls le fardeau du risque.

Pour finir, M. Daniel Butz, représentant le Département Fédéral des Affaires étrangères suisse a développé les grandes lignes du message délivré la veille par M. Claude Wild, lors du dîner d'ouverture, en précisant les multiples initiatives prises par la Suisse relativement à la thématique des quatre tables-rondes du séminaire.

## **Première table ronde : « Les évolutions du maintien de la paix : pour une plus grande efficacité opérationnelle ».**

**Introduite par le Dr Mohammad-Mahmoud Ould Mohamedou, directeur du programme « Développement des capacités régionales » au GCSP et professeur invité à l'Institut des Hautes Etudes Internationales et du Développement de Genève (IHEID).**

Le Dr Mohamedou a ouvert le débat sur la question de l'efficacité opérationnelle en soulevant plusieurs interrogations, telles que « quels sont les défis qui se posent actuellement pour une gestion opérationnelle effective des opérations de maintien de la paix ? Ces défis sont-ils uniformes ou peut-on identifier des aspects thématiques et/ou géographiques particuliers ? Peut-on recenser des précédents de succès sur lesquels on pourrait bâtir afin de renforcer une architecture souvent testée ces dernières décennies? » Autant de questions auxquelles les éminents panélistes étaient invités à apporter leurs réponses.

**Intervention de M. Alexandre Rinaudo, Assistant spécial du Conseiller Police, Département des opérations de maintien de la paix (DOMP), Division Police,**

M. Rinaudo a abordé les défis stratégiques auxquels la Police fait face dans les opérations de maintien de la paix (OMP) par rapport à une demande croissante, à la complexité des tâches, au manque de capacité et au déficit doctrinal.

Le nombre des opérations de maintien de la paix dans lesquelles le Département des Opérations de Maintien de la Paix (DOMP) est impliqué ne cesse de croître et dans le même temps les missions sont devenues beaucoup plus complexes, ce qui nécessite un personnel qualifié et doté d'une expertise globale. Les OMP ont besoin de policiers qualifiés. Cependant l'ensemble des conditions émises pour pouvoir répondre aux critères de qualification entraîne des défis de recrutement.

De plus, rien ne peut se faire sans appropriation des plans de réforme par les autorités locales: « les autorités locales doivent se sentir propriétaires de cette réforme », c'est indispensable pour qu'ils la mettent en place.

Un autre défi abordé est celui du recrutement du personnel féminin ; les Etats membres doivent donc faire en sorte d'accroître la place des femmes au sein de la police. Par ailleurs, les unités de police font face à d'énormes manques en termes d'équipements et à des difficultés en termes de performance



(évaluations). Face à cette situation, l'objectif doit être de s'assurer que le personnel déployé a bénéficié de la formation adéquate d'où la mise en place de formation de pré-déploiement. Enfin, le défi majeur est la nécessité d'une doctrine partagée par l'ensemble des Etats membres, chose qui n'existe pas encore pour le moment. Pour M. Rinaudo un travail certain est donc nécessaire pour définir des standards communs et une réelle doctrine.

**Intervention de M. Arthur Boutellis, Analyste Politique Senior, International Peace Institute (IPI), New York,**

M. Boutellis a proposé des pistes de réflexion sur l'efficacité opérationnelle des OMP onusiennes face aux développements récents, notamment la brigade d'intervention de la MONUSCO et la MINUSMA. Il est revenu sur les défis qui impactent la gestion opérationnelle. Aujourd'hui certains de ces défis comme les nouvelles menaces (terrorisme), le retour à l'usage de la force et l'approche onusienne centrée sur les Etats, sont autant d'exemples qui s'ajoutent aux anciens déjà identifiés tels que les défis politiques (missions qui perdurent), financiers, ou encore opérationnels. Face à ce contexte, des pistes de réflexion et des propositions ont été émises. Il est d'une part, important d'avoir des missions plus politiques au risque de se désintéresser du vrai problème.

D'autre part, il faut lutter contre la tendance qui consiste à reproduire le même modèle lors de chaque mission en ne tenant pas compte des évolutions récentes. Face à ces défis, il convient alors d'adapter les capacités civilo-militaires aux besoins du terrain en accordant par exemple une plus grande importance aux économistes ou aux anthropologistes et en créant des partenariats (bilatéraux, triangulaires).

En conclusion M. Boutellis a souligné qu'à ses yeux le modèle onusien est aujourd'hui en danger du fait que le niveau des attentes concernant les missions de la paix est toujours plus élevé. Redéfinir le modèle onusien est alors indispensable afin de mesurer ce qu'il est capable ou pas de réaliser.

**Intervention du Dr Lori-Anne Thérroux-Benoni, Chercheure principale, Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest, Sénégal, Institut d'Etudes de Sécurité (ISS).**

Le Dr Thérroux Bénoni s'est concentrée sur les limites opérationnelles révélées par la crise malienne dans l'architecture sécuritaire multilatérale et sur les mesures à envisager en vue des crises futures. Plusieurs éléments basés sur l'expérience de la crise malienne et les limites qu'elle a mises en lumière, ont été notamment mis en exergue.

D'une part, il est nécessaire de doter l'Union Africaine et les organisations régionales de capacités de déploiement rapide afin d'être plus opérationnelles, d'où la décision récente de créer la Capacité africaine de réponse immédiate aux crises (CARIC) visant à combler les insuffisances révélées dans la réponse de l'UA à la crise malienne.

D'autre part, a été mis en avant l'inadéquation du fonds de la paix de l'UA trop peu soutenu par des pays africains. Les défaillances dans le déploiement de la MISMA sont donc à considérer sous l'angle des capacités et du financement.

De plus, le Mali a montré les limites d'une gestion de crise dans un ensemble régional limité. Le problème rencontré est que le conflit a été pensé dans des limites géographiques trop précises alors qu'il aurait du être pensé de manière transrégionale, ce qui a entraîné des limites de coordination entre les différents acteurs. Enfin, la crise malienne a montré la nécessité d'une évolution doctrinale et d'un partenariat plus étroit entre les Nations Unies et les organismes régionaux. L'UA s'est montrée plus encline à prendre des risques et a enregistré des pertes humaines : « L'UA a subi le fardeau de l'imposition de la paix ». Il est donc urgent, selon Dr Lori-Anne Thérout Bénoni, de faire appel à une plus grande complémentarité et une meilleure synergie entre les organisations régionales, l'UA et l'ONU.

#### **Intervention du Général de corps d'armée (GCA) Olivier de Bavinchove, Commandant de l'Eurocorps**

Le général de Bavinchove s'est également basé sur les limites révélées par la crise malienne et les leçons à en tirer. Le Mali a démontré qu'il était erroné de parler du continent africain comme une entité unique. De plus, les menaces auxquelles nous devons faire face n'ont plus de frontières bien que les frontières géographiques existent toujours. Nous devons alors travailler sur la différence entre « borders » et « frontiers ». Les outils de lutte contre les menaces présentes dans la région sont en décalage avec l'évolution de celles-ci. Cela peut s'expliquer par le caractère trop normatif de la gestion des crises, qui s'impose du fait des procédures qui sont mises en œuvre par les forces et les organisations. Ainsi lorsque l'on parle « efficacité » la tendance lourde actuelle est de reposer sur des outils normatifs qui sont presque tous d'origine anglo-saxonne (Microsoft, Google).

La question de savoir si nous « agissons en tant que puissance ou comme une communauté morale attachée aux droits de l'homme va déterminer quel est notre futur engagement dans les opérations de ce type ». Enfin, la crise au Sahel a montré l'émergence de puissances régionales réelles et de vrais progrès concernant les mécanismes de gestion de crise qui sont porteurs d'espoir et de confiance. Il y a donc des éléments extrêmement tangibles et positifs.

Pour conclure, le général Bavinchove a insisté sur le besoin de connaître les régions et les zones dans lesquelles surviennent les OMP alors qu'il existe une tendance à apporter des réponses un peu identiques à des conflits qui demanderaient une approche infiniment plus individualisée : « Nous devons progresser dans la connaissance de ces régions et mettre en place des mécanismes adaptés ».

## **Discussions**

Ces quatre interventions n'ont pas manqué de susciter des débats entre les participants et les intervenants, permettant de dégager des pistes de réflexion et des propositions. Un participant a notamment suggéré de questionner les normes et les standards qui sont régulièrement promus et reconduits et qui pourtant ne fonctionnent pas. Il faut prendre en compte les spécificités locales et sortir des cadres qui ont montré leurs limites.

La question des valeurs a également été abordée. Dans l'approche d'un problème, celles-ci doivent être prises en compte et non ignorées au risque que le déploiement des forces pose plus de risques qu'il n'en résout. Dans ce sens, un autre participant a émis l'idée d'organiser une nouvelle rencontre visant à définir comment l'OIF pourrait apporter une réponse adaptée et spécifique aux questions des valeurs.

## **Deuxième Table Ronde : « Evolutions doctrinales et défis politiques : perspectives nord-sud ».**

**Introduite par le Dr Alexandra Novosseloff, de la Délégation aux Affaires Stratégiques (DAS) du Ministère français de la Défense.**

Pour introduire cette deuxième table ronde, le Dr Novosseloff a tenu à souligner que le contexte actuel, avec la MONUSCO notamment, amène à parler de plus en plus des évolutions doctrinales, et qu'il convient de se demander alors si le socle doctrinal des Nations Unies est toujours pertinent aujourd'hui. Les opérations au Mali conduisent les Nations Unies en territoires inconnus : il faut alors réfléchir à l'adaptation à apporter pour que les OMP se déroulent dans les meilleures conditions.

Plusieurs défis sont à prendre en compte : d'une part la nécessaire coopération entre les décideurs, les contributeurs et ceux chargés de la mise en œuvre du mandat. D'autre part, le défi de la coopération des Nations Unies avec les organisations régionales ; enfin le défi de la coopération entre tous ces acteurs lorsqu'il s'agit de travailler sur la stratégie de sortie de crise. L'ensemble de ces aspects a ensuite été évoqué et mis en perspective lors des trois interventions.

**Intervention de Son Excellence Mme Souad Al Alaoui, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Royaume du Maroc en Norvège et ancienne coordinatrice des Non-Alignés au Comité des 34 (Comité spécial des opérations de maintien de la paix),**

Son Excellence Mme Al Alaoui a, principalement axé ses propos sur l'évolution de la notion de maintien de la paix, les confrontations nord-sud sur le concept même, ainsi que sur la difficulté de trouver un consensus.

Elle a tout d'abord souligné que la « francophonie est sur la bonne voie », comparé au passé, sur lequel elle est revenue. En effet, le maintien de la paix aujourd'hui n'est plus le maintien de la paix traditionnel, propre à un contexte interétatique et son périmètre s'élargit régulièrement. C'est dans ce cadre que se cristallise un clivage nord-sud, un clivage flexible et évolutif qui a débuté dès le rapport Brahimi, qui ne faisait pas alors consensus, ou encore au sein du Comité des 34, et qui n'a cessé de se renforcer jusqu'aux années 2008-2009 notamment avec la réforme du secteur de la sécurité (RSS) et l'intention du Nord de « faire basculer l'instauration de la paix vers une imposition de la paix » entraînant de facto des résistances de la part du Sud.

Les termes employés pour désigner ces opérations ont notamment été l'objet de confrontations entre le nord et le sud. Doit-on par exemple parler « d'opérations de maintien de la paix » ou « d'opérations de paix » (« peacekeeping operations » ou « peace operations ») ?

Dans ce contexte, la francophonie a un réel rôle à jouer et plusieurs actions sont alors possibles. Par exemple, l'OIF pourrait organiser des forums de débat pour les commandants des forces, les RSSG, les officiers d'Etats Major et les experts ou encore élaborer une vision pour les règles d'engagement et l'utilisation de la force.

### **Intervention du Lieutenant Colonel Frédéric Danigo du Département des Nations Unies et Organisations internationales du Ministère des Affaires étrangères français.**

D'après le Lt.-Col. Danigo « l'Organisation des Nations Unies montre chaque jour sa pertinence et sa capacité à s'adapter à des crises ». De plus en plus de tensions, découlant des problématiques liées aux budgets, aux nouvelles menaces ou aux interprétations différentes entre les différents contributeurs rendent impératif l'établissement d'une doctrine car les « OMP ont besoin d'être taillées sur mesure ».

Deux axes ont alors été dégagés. D'une part, la recherche d'efficacité opérationnelle et de crédibilité ainsi que budgétaire, nécessaire pour répondre à de nouvelles crises. La recherche d'un partage des tâches et d'une synergie doit être permanente. Les OMP doivent s'inscrire dans une logique de « peace building » et en aucun cas de long terme. D'autre part, il convient de préserver cette capacité d'adaptation permanente et pragmatique en faisant preuve de réalisme et de créativité. La MONUSCO a notamment remis ce débat sur le devant de la scène. Ainsi, bien que l'on puisse penser que ces adaptations amènent le maintien de la paix sur des « terres inconnues », nous devons chercher à prendre en compte la particularité du contexte. C'est le cas du Mali, où la France a notamment dû se confronter à la menace terroriste (différent d'une simple mission de stabilisation). Dans cette situation, il a donc fallu être créatif, et renoncer à procéder comme le plus souvent par analogie et réfléchir alors en termes d'« effets » et non de « moyens ». Selon M. Danigo « l'action des Nations Unies demeure irremplaçable dans l'approche multidimensionnelle ».

Enfin, un travail beaucoup plus précis et technique doit être mené en complément : cela doit passer par la réflexion doctrinale et par la recherche d'un consensus en vue de s'adapter au terrain.

## **Intervention de M. Amr El Sherbini, Directeur de la Division Nations Unies au Ministère égyptien des Affaires étrangères**

M. El Sherbini a également concentré son intervention sur la nécessité d'une évolution doctrinale. Le maintien de la paix doit rester flexible pour s'adapter au terrain tout en prenant en considération les principes fondamentaux. Un équilibre doit être trouvé.

Ces différends doctrinaux sont souvent engendrés par des raisons politiques, qui touchent par exemple à la question de savoir si « les contributeurs sont prêts à subir la perte de vies humaines ».

D'autre part, les mandats du Conseil de sécurité manquent de clarté quant au mode d'action. Il existe donc un réel décalage entre les mandats peu clairs adoptés aux Nations Unies et les objectifs.

Les préoccupations du Sud peuvent concerner les interrogations suivantes : « comment pousser la coopération, comment améliorer le combat contre le crime organisé, comment améliorer la relation entre consolidation et maintien de la paix ? »

Il est impératif aujourd'hui d'avoir une coopération triangulaire entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays contributeurs et ainsi retrouver un équilibre entre les trois.

Selon ses propos, « la situation actuelle de maintien de la paix est caractérisée par le manque de ressources, tout cela nécessite une meilleure coopération qui prend compte les leçons du terrain ».

Il est alors nécessaire de commencer un processus aux Nations Unies avec la participation des acteurs du maintien de la paix pour arriver à un accord sur une doctrine régissant les opérations de maintien de la paix. Il convient donc de continuer les progrès entamés il y a quelques années, avec notamment le rapport Brahimi, au sein de toute la communauté de la paix.

### **Discussions**

Résumant ces interventions, Mme Novosseloff, a mis en avant trois points importants à ses yeux : d'une part, la nécessité absolue d'un dialogue renforcé entre tous les acteurs du maintien de la paix sur la façon de mener les OMP, d'autre part la question des risques à prendre et à accepter, et enfin le problème de déconnexion entre New York et la réalité du terrain empêchant souvent d'avancer sur ces problèmes doctrinaux.

Dans le débat général qui a suivi, il a été précisé qu'il appartient aux pays du Sud d'être les plus mobilisés pour défendre le Sud, le Nigéria étant par exemple plus à même d'intervenir au Mali, il serait alors du devoir des pays voisins d'intervenir. De manière plus large, il convient de réfléchir à comment mettre en place une synergie entre le Nord et le Sud.

D'autre part, les doctrines ont été décrites comme des « outils pouvant être aussi dangereux », les problèmes de doctrine servant souvent à cacher derrière les mots ce qui ne peut pas être résolu au niveau réel. Pour résoudre ces blocages certaines propositions ont été faites, telles que trouver des mécanismes pour associer la population et permettre la participation de la société civile voire associer des journalistes qui peuvent être des facteurs de réconciliation.

Pour conclure ce panel, Mme Novosseloff a déclaré que « les OMP sont le reflet des contributions faites par les Etats membres : si elles ne sont pas à la hauteur des enjeux, on ne peut pas espérer qu'elles réussissent véritablement ». Aussi, faut-il trouver un rééquilibrage pour que la communauté s'approprie ces opérations et contribue à cet effort qui doit être commun. « Tant que le politique passera après le militaire » on ne pourra pas avoir de succès. Il est alors, selon Mme Novosseloff, du ressort de ce type de séminaire de remettre les choses en place et de montrer où se situent les responsabilités de chacun.

## **Troisième table ronde : « Doctrines et leçons de terrain : perspectives de terrain ».**

**Introduite par Mme Laurence Pais, Sous-directrice « Questions multilatérales et Sectorielles » à la Direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD) au Ministère français des affaires étrangères.**

Pour introduire ce panel, Mme Pais a mis en avant la question suivante : « en partant des réalités du terrain, comment à l'avenir modifier, améliorer, ou conforter ces doctrines en cours au sein des pays francophones pour une grande efficacité dans les opérations de maintien de la paix ? ». Le soin était confié aux trois intervenants d'aborder cette question sous trois angles d'attaque différents, M. Alan Doss sous un angle politique, le général Jean-Philippe Ganascia sous un angle militaire et le général Abdallah Wafy sous l'angle de l'état de droit.

**Intervention de M. Alan Doss, Conseiller politique principal à la Fondation Kofi Annan à Genève et Visiting fellow au Centre de politique de Sécurité de Genève (GCSP)**

Selon M. Doss, on peut remarquer aujourd'hui une nette expansion des missions menées sous l'égide des Nations Unies, renforçant ainsi le débat sur les capacités opérationnelles. M. Doss a tenu à rappeler que les OMP sont avant tout des interventions politiques.

Aujourd'hui, le débat est souvent orienté sur les déficiences opérationnelles des missions, autrement dit sur les capacités militaires, logistiques, sur les problèmes disciplinaires et surtout sur les défaillances des casques bleus face aux défis posés par la protection des civils. Ces critiques sont, certes, souvent justifiées, mais il est juste aussi d'admettre que le DOMP a fait beaucoup d'efforts pour y remédier. Devant une crise, il rappelle que le conseil réagit souvent de manière générique, par le renforcement militaire, le durcissement de l'engagement ou encore le renforcement des capacités des missions dans le domaine des droits de l'homme et de l'état de droit. Autant de moyens nécessaires pour atteindre le niveau d'ambition des mandats.

Cependant, M. Doss recommande de rester réaliste, car les ambitions excèdent parfois les capacités. L'action militaire doit alors être conçue comme un facilitateur de l'action politique et non l'inverse. L'utilisation de la force n'est donc en rien une fin en soi. Il convient de ne pas oublier les causes locales, aussi il faut une approche politique multidimensionnelle. Trop souvent, l'accent est mis sur les problèmes sécuritaires et on oublie que les solutions sont du domaine politique. Les perspectives politiques demeurent donc cruciales ainsi il faut renforcer les capacités des OMP dans ce domaine.



## **Intervention du Général (2S) Jean-Philippe Ganascia, Conseiller militaire principal au « Democratic Control of Armed Forces » (DCAF)**

Le général Ganascia a axé sa présentation autour de six points majeurs: la question du mandat, les moyens et les troupes qui constituent la force, la cohésion politique et opérationnelle, les modes d'action, la relation avec les humanitaires, et enfin la protection des civils.

Sur la question du mandat, M. Ganascia a rappelé que la complexité du mandat peut être une difficulté. Ainsi, « paradoxalement, plus le mandat sera simple et explicite et plus, au niveau militaire, on aura de marge d'imagination et d'initiatives ; plus le chef opérationnel aura un mandat simple, plus il pourra recourir à son imagination pour utiliser la force ». Toute opération militaire s'inscrit dans un cadre politique et en porte les ambiguïtés. La simplicité apparente des termes d'un mandat est donc nécessaire, mais pas suffisante pour conduire la planification militaire. Les termes de ce mandat doivent être confrontés à la complexité du cadre de l'engagement. Ainsi « on entretient l'idée que l'intervention militaire est la réponse adaptée et suffisante, attribuant les difficultés à l'ordre militaire alors qu'elles sont souvent d'ordre politique ».

D'autre part, les moyens et les troupes qui constituent la force correspondent rarement aux besoins du terrain. Aussi, « il faut retenir que toutes ces opérations ont un seuil minimum d'efficacité relié au ratio existant entre force et menace ». Par ailleurs, une composante police est bien souvent nécessaire pour que ces missions soient efficaces, ce qui n'est pas toujours le cas. Les problèmes et difficultés ne viennent cependant pas, du terrain autrement dit des hommes, mais de ceux qui décident.

Troisièmement, il est crucial d'avoir une cohésion politique et opérationnelle au niveau de l'opération. Il convient, en effet, d'avoir une vision partageable et partagée et de comprendre la nécessité d'intervenir ici ou là en vue d'un bénéfice global.

Puis, le général Ganascia a rappelé que le mode d'action le plus couramment employé est la réduction de la force à son strict minimum. Ainsi « le problème découlant de cette pratique courante au sein des forces des Nations Unies est que, même lorsque des initiatives locales sont prises, la force perd souvent de son impact ; la composante civile ne peut souvent plus remplir sa mission et l'engagement international devient stérile ». Il faut alors faire des efforts sur la population, sur sa perception de la force et tenter d'adopter des modes d'action dynamiques, fondés sur la mobilité, la prise d'initiative permanente, la pro-activité, et l'imagination.

Par ailleurs, la relation avec les humanitaires est cruciale, du fait de leur rôle et de leur influence dans ces missions et de l'impact politique de leurs rapports.

Pour finir, la protection des civils reste problématique du fait qu'aucun document pratique opérationnel sur ce thème n'existe actuellement, réclamé pourtant par le C34.

**Intervention du Général Abdallah Wafy, Représentant spécial adjoint par intérim du Secrétaire général des Nations-Unies en République démocratique du Congo, chargé de l'état de droit et Commissaire de police de la Mission de Stabilisation des Nations Unies en RDC (MONUSCO).**

Le général Wafy a tenu à faire part de son expérience de la MONUSCO dans la perspective sécuritaire de l'Etat de droit. Dans les OMP, des stratégies ont été mises en place en vue de promouvoir l'Etat de droit : tel est le cas de la RDC. En effet, la RDC est aujourd'hui confrontée à une absence d'administration pénitentiaire, absence de magistrats, de budgets pour les prisons, etc. Des stratégies de promotion de l'Etat de droit, des droits de l'homme ou encore des capacités institutionnelles ont été développées par la mission. Cependant, selon lui, « on est en face d'un Etat faible et parfois absent dans certains domaines, il y a donc une nécessité de rebâtir les institutions nationales de sécurité, de justice, de police, et des prisons ».

D'autre part, il faut développer de telles stratégies en vue d'appuyer l'objectif politique de la mission, car une OMP a aussi un caractère politique. Il est donc important d'inclure cette dimension d'état de droit dans toutes les OMP, car souvent l'absence d'état de droit est la cause ou la conséquence, parfois les deux, d'une situation conflictuelle. On ne peut établir durablement la paix sans inclure la dimension de l'état de droit dès la conception et la phase de déploiement de l'OMP.

Aujourd'hui, dans le cas de la RDC, des réformes sont nécessaires dans ces secteurs (justice, pénitentiaire, police). Il est important de définir le périmètre et la hiérarchie de ces réformes, car les ressources dont peut disposer une OMP n'ont rien à voir avec les fonds dont peuvent disposer les Nations Unies : « Aucune agence des Nations Unies, aucune coopération bilatérale ne peut mettre en place les ressources nécessaires pour engager un processus de réforme complet ».

Pour conclure, il faut construire un état de droit pour assurer les bases d'une paix durable et permettre la stabilité.

### **Discussions**

Dans le débat qui a suivi ces interventions, il a été fait remarquer que les expériences et les doctrines de terrain allaient ensemble et ne pouvaient être séparées. Des efforts sont faits pour établir des lignes

directrices sur le terrain. Les partenariats sont pour cela très importants. Du fait d'un grand nombre d'acteurs il est donc de la responsabilité de chacun de travailler de manière coordonnée et non séparée. M. Wafy a également tenu à rappeler que des arrangements techniques sont entrepris (par exemple entre les Nations Unies et le Bureau de coordination des Affaires humanitaires) afin d'éviter la duplication des efforts et en vue de développer des synergies.

Pour conclure, Mme Pais a insisté sur le fait que les missions de paix sont avant tout des missions avec un objectif politique, mais pour lesquelles l'action militaire est nécessaire, même si les militaires doivent se limiter à être des facilitateurs pour mettre en place une stratégie politique. Enfin, ce volet multidimensionnel inclut l'état de droit, indispensable si l'on veut avoir des résultats sur le terrain.

## **Quatrième table ronde : « Quelles alternatives aux opérations de maintien de la paix multidimensionnelles ? »**

**Introduite par le Dr Niagalé Bagayoko, responsable du programme « Maintien de la paix et consolidation de la paix », Direction de la Paix, de la Démocratie et des Droits de l'Homme à l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).**

En introduction, le Dr Bagayoko, a souligné que ce thème avait déjà été abordé de manière transversale au cours des différents débats de la journée. D'une part, au travers de la question de développement des approches non normatives, centrées sur la connaissance plus approfondie des relations d'autorité au sein des Etats ou autorités locales; d'autre part au travers de la question des modèles de consolidation de la paix et des processus politiques privilégiés pour accompagner les transitions politiques. Se pose la question des approches structurelles pour qu'elles soient efficaces, ainsi que celle des stratégies politiques, qui devraient être, elles aussi, plus structurées. Se pose aussi, enfin, la problématique du respect des différents espaces par les intervenants (militaires et humanitaires par exemple). Autant de thèmes, qui méritent d'être développés dans ce quatrième panel.

**Intervention de Mme Hiroute Guebre Sellassie, Directrice d'Affaires politiques de la Mission de Stabilisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUSCO)**

Mme Guebre Sellassie s'est principalement concentrée sur les modèles alternatifs en matière d'approche politique des OMP. Tout d'abord, elle a voulu s'interroger sur « pourquoi aujourd'hui faut-il parler d'alternatives ? ». En effet, certaines OMP ont connu des échecs mais aussi des succès. Les OMP sont le reflet des moyens développés par les Etats membres, ainsi l'échec doit être interprété comme un échec collectif et non des Nations Unies uniquement. Le bilan dressé doit alors aussi être un bilan collectif.

D'autre part, il faut prendre en compte la diversité de catégories d'opérations : il existe celles déployées dans le cadre d'un apaisement relatif et celles dans lesquelles le conflit n'est pas totalement maîtrisé. Dans le premier cas, visant à la mise en œuvre d'un accord de paix, le succès est beaucoup plus garanti que dans le deuxième. Donc, « dresser un bilan des OMP est très difficile car elles ont toutes leur caractère propre ». Cependant, on peut dégager quelques constantes. Tout d'abord, là où il n'y a pas eu d'accord politique, l'échec est presque garanti ; par ailleurs, dans le cas où il y a un manque de volonté des Etats d'engager leur personnel, il est également difficile de progresser.

« Force est de constater que la résolution des conflits passe souvent par l'imposition de la paix et par la résolution des causes sous jacentes à la sécurité ». Bien que l'ONU soit l'organisme le plus légitime, il est de plus en plus clair qu'elle ne dispose pas des moyens, de la volonté et de l'efficacité opérationnelle dont disposent certaines organisations régionales.

Ainsi, pour Mme Guebre Sellassie, l'alternative serait de conjuguer les efforts et les savoir-faire, autrement dit de promouvoir une solution basée sur la coopération, la complémentarité et la répartition.

### **Intervention du Dr David Chuter, Président du Conseil d'administration et conseiller principal à l' « International Security Information Service, Europe » (ISIS Europe)**

Le Dr Chuter a proposé d'axer son intervention moins sur les questions pratiques que sur les questions d'ordre théorique et politique, se basant sur le thème « vers l'avenir par le passé ».

Tout d'abord, les missions ont des inspirations normatives. Il faudrait alors s'inspirer des exemples de succès des pays qui ont réussi à faire face aux obstacles (violences, gouvernance), en tirer des leçons et faciliter le contact entre les historiens et les experts ; or, ce n'est pas le cas. Autrement dit, « on essaie de créer un paradis sur terre à l'étranger, de mettre en place ce que l'on n'a pas réussi chez nous ». On proposerait alors des idées parce qu'elles sont bonnes et non forcément parce qu'elles sont mises en œuvre dans nos propres sociétés, ainsi « on externalise nos rêves ». Il n'existe, cependant, pas un modèle unique, bien que l'on puisse dégager des dynamiques communes (construction des Etats avec une extension du pouvoir vers les périphéries, accès de plus en plus généralisé au pouvoir politique et économique, et ralliement des élites aux idées réformistes). Les OMP tenteraient donc d'engager des développements qui ont nécessité des décennies chez nous, et ce avec moins de ressources : il convient alors d'aller moins vite.

D'autre part, la RSS semble reproduire exactement ce que nous avons fait durant des siècles. Il y a donc une réelle absence de recul historique en faveur d'une vision normative de l'avenir. La RSS serait donc aujourd'hui à sa cinquième voire sixième édition, et on en revient toujours aux mêmes conclusions. Arrive alors un moment où l'on constate que ce que l'on a fait ne fonctionne pas, d'où la nécessité d'une alternative.

Il faut dès lors sortir du concept libéral de l'Etat et de l'évolution de l'histoire et des sociétés, première étape, nécessaire, vers une alternative.

## **Intervention du Dr Alexandre Vautravers, Professeur associé et directeur du Département des Relations Internationales à Webster University à Genève**

Le Dr Vautravers, pour sa part, a mis en avant une alternative également basée sur la complémentarité. Pour introduire ses propos, il a commencé par se demander si à l'époque de la globalisation et du « sans frontiérisme », il existait encore des conflits armés internationaux. D'une part, selon lui, la résolution des conflits doit se faire dans un cadre plus régional ou international. D'autre part, il faut reconnaître que les Nations Unies héritent souvent des cas les plus désespérés et complexes pour lesquels parfois des Etats seraient mieux à même d'intervenir de manière décisive. Il ne faut pas négliger, par ailleurs, l'apport que peuvent constituer dans certaines situations les organisations de coopération sécuritaire telle que l'OTAN. Le fossé entre le Nord et le Sud est également en train de s'agrandir, et au sein du monde francophone, « la France doit alors réfléchir à quel investissement elle est prête à faire pour tisser des passerelles entre les Etats du nord et les Etats du sud ».

Concernant les aspects tactiques et techniques, les problématiques connues par les militaires dans les zones urbaines sont assez similaires à celles connues par les humanitaires : on peut alors parler de glissement de la notion d'espace humanitaire. Il y a alors « une répartition des rôles et des tâches à avoir entre les organisations de première génération (les plus neutres) et les organisations humanitaires qui ont des buts plus politiques ». A remarquer toutefois que si les critiques sont aujourd'hui très nombreuses, les ONG et la société civile sont autant critiquées que les organisations internationales ne l'étaient il y a dix ou vingt ans.

Pour conclure, M. Vautravers s'est demandé s'il n'y avait pas, alors, une place pour les organisations internationales et pour l'ONU de reprendre l'initiative. « La problématique de l'espace humanitaire est en train de se décanter de par elle-même et devient de plus en plus une question de moyens et de professionnalisme ».

Le nombre d'acteurs « sérieux » de la société civile qui peuvent être des partenaires sur le long terme est limité ; il faut donc être conscient des limites des organisations. Aujourd'hui on arrive dans une phase de maturité au bout de dix ans de frictions entre les organisations internationales et la société civile.

## **Intervention de M. Carlo von Flüe, Conseiller diplomatique au Comité International de la croix Rouge (CICR).**

M. von Flüe a rappelé la nécessité de séparer le débat de la légitimité de l'OMP de sa performance et de considérer les besoins réels. L'OMP est, selon lui, arrivée à une nouvelle génération, marquée par la prolifération de conflits internes. L'OMP n'est plus seulement là pour stabiliser une situation en vue d'un processus diplomatique, mais elle aide à prévoir les conditions de retour d'une paix durable et devient ainsi partie intégrante de la solution en incluant des tâches variées, telles que protéger les civils et soutenir le rétablissement de l'état de droit. L'OMP doit alors s'adapter à la transformation de l'environnement et tenir compte d'une approche multidimensionnelle en contribuant à gérer tout ce qui va de la prévention des conflits à l'imposition de la paix. L'OMP n'est pas une institution qui s'appuie sur un fondement juridique clair mais plutôt un moyen d'action né de la pratique, sensible à l'environnement et à la société avec laquelle elle interagit. Concernant les défis, il faut surmonter les défis structurels et trouver la logistique nécessaire et des financements durables ainsi que prendre en compte les problématiques liées à l'utilisation de la force. Les aspects de l'encadrement et de la formation sont aussi importants à intégrer (formation de pré-déploiement par exemple).

Aussi, selon M. Carlo von Flüe il ne faut pas oublier de mentionner le Droit international humanitaire (DIH). Le respect du DIH est une obligation, qu'il faut respecter et faire respecter. Le DIH n'est pas un outil humanitaire mais pourrait pousser les parties à résoudre leurs différends par d'autres moyens, et ainsi contribuer à l'effort final. Les référents sont également essentiels et permettent aux militaires de s'engager dans une meilleure protection.

Les acteurs humanitaires se disent préoccupés de l'impact qu'une étroite association entre humanitaire et OMP pourrait avoir sur leur image d'acteur indépendant et impartial, le problème de la perception restant important. M. von Flüe rappelle qu'« au CICR, il est entendu au niveau conceptuel que les mandats humanitaires et politico-militaires doivent rester distincts. Il ne faut pas avoir d'amalgame car cela pourrait entraîner une confusion ». En tout cas, l'OMP devient acteur de protection au même titre que l'humanitaire. Il y a donc là un travail de coopération, de communication et sur les complémentarités à faire ; mais il est aussi important de ne pas « brouiller les frontières » pour ceux qui bénéficient de cette aide humanitaire.

## **Discussions**

Pour conclure, Mme Bagayoko a rappelé les différentes alternatives aux OMP multidimensionnelles évoquées lors de ce dernier panel. D'une part, a été mis en avant la voie de la complémentarité, Mme Guebre Sellassie mettant l'accent sur la complémentarité entre les Nations Unies et les autres organisations et M. Vautravers insistant sur la complémentarité nécessaire entre les Nations Unies et les organisations non étatiques. M. Chuter a quant à lui remis en cause le paradigme même de ces opérations suggérant aussi de recourir d'avantage à certaines sciences sociales et à l'histoire comme guide d'action. Enfin, M. von Flüe a évoqué la question d'une nouvelle approche du DIH, en ce qui concerne la protection des civils notamment.

Dans le débat qui a suivi ces interventions, une journaliste a questionné les panelistes sur ce qui était proposé face à l'impunité, question à laquelle il a été rappelé le fait, par exemple, que la MINUSMA a le mandat de saisir les tribunaux internationaux. De même, il a été souligné que la formation en droit humanitaire, évoquée plus haut par M. von Flüe, est très importante en tant qu'élément concourant à la prévention.



## Synthèse conclusive du Dr Mohammad-Mahmoud Ould Mohamedou:

Pour clôturer ces débats, le Dr Mohamedou est revenu sur l'ensemble des travaux de la journée proposant une synthèse analytique et personnelle de ces interventions.

Dès le début M. Mohamedou a précisé vouloir revenir sur les idées clés mises en exergue par les différents intervenants et prendre, pour développer sa synthèse, du recul sur cette journée riche en échange d'idées et d'expériences.

Ce cycle de séminaire est à placer dans un contexte changeant et de nouveauté, rappelant que les débats se sont majoritairement rapportés au Sahel et à la région des Grands lacs ; la Syrie, où il n'y pas d'intervention, et la Libye étant demeurées un peu en dehors du champ d'étude de ce séminaire.

M. Mohamedou a souligné que ce contexte de transformation est particulièrement important. A ce propos, il a déclaré que « la nouveauté est parfois surjouée dans ce type de séminaires, mais en l'espèce, elle s'illustre avec une acuité assez forte sur le côté pratique mais aussi conceptuel : cette nouveauté est le fait d'une mutation du contexte des opérations. Les théâtres d'opérations, et la nature même de la grammaire des relations internationales sont traversés par une forme de conflictualité sourde, qui rend cette réalité complexe et difficilement maîtrisable ». Pour illustrer ces propos, certains points relevés lors des débats ont été rappelés, tels que la question de la transnationalité, les projections de forces dans un espace temps desserré, la contiguïté territoriale, ainsi que l'exemple de « frontières » et « borders », auxquels on pourrait ajouter, selon M. Mohamedou, l'exemple de « battle field »/ « battle space » (champ de bataille et l'espace de bataille) qui nous amène, bien entendu, à l'espace cybernétique.

M. Mohamedou a tenu à revenir, dans un second temps, sur trois voire quatre dimensions qui ont été mentionnées lors de la journée.

Tout d'abord, il convient de tenir compte de la capacitation des groupes armés, qui sont maintenant les acteurs nouveaux et centraux de ces nouveaux conflits.

Ensuite, la criminalité organisée est « le nexus » mais, au delà du nexus, comment ceci se greffe avec les OMP ? La dimension technologique et les drones ne sont pas la moindre de ces questions. Il en va de même du retour de l'usage de la force, par la militarisation des termes de l'échange internationaux ou de l'interventionnisme de plus en plus problématique, qui n'apporte pas de solutions précisément parce qu'il est une question politique.

Cette matrice devrait donc générer inévitablement des tensions avec l'architecture préexistante et qui est pour l'heure accompagnatrice de cette gestion des crises et de ces doctrines.

Des dynamiques peuvent être identifiées : celles-ci ont été citées au cours de la journée par les intervenants, comme celles d'expansion, de multiplication, de diversification, de complexification, de complexité.

Il a aussi été noté les risques accrus de ces opérations. M. Mohamedou a trouvé à cet égard intéressant le fait que les débats n'aient pas été abordés en référence à des dynamiques de succès, de continuum ou de binôme succès-échec, mais beaucoup plus vis-à-vis du paradigme de complexité de ces questions.

Le troisième point de tension relevé lors des débats, qui est peut-être une nouveauté, même s'il a un soubassement historique, est celui de la relation nord-sud. Dans ce domaine il est indéniable que les termes employés toute la journée ont été explicites: « limites », « lacunes », « décalages », « inadéquations », « défaillances », « division malsaines », « carences » témoignent clairement de l'existence d'une dissonance entre la pratique et la rhétorique, dans la répartition des tâches plus précisément et aussi dans les attentes des pays hôtes auxquelles on ne répond pas forcément.

M. Mohamedou a alors proposé la question suivante : « Y aurait-il une obsolescence née de la nature de cette interface ? »

En invitant à la réforme de cette relation nord-sud, il a aussi été souligné les carences sud-sud, même si certains ont vu quelques progrès. M. Mohamedou a noté « que ce qui était intéressant c'était de voir qu'une forme de fragilité presque auto générée s'exprime dans le cadre d'organisations comme l'Union africaine avec les formes de financement et autres ».

Quatrièmement, M. Mohamedou a rappelé qu'est apparue clairement une dimension de recommandations pratiques au cours des débats de la journée, et comme il l'a souligné « c'était important que cette dimension soit présente dans ce séminaire en particulier ».

Ces missions qui sont des missions de reconstruction, de restructuration et de réforme (trois R) sont intéressantes par rapport aux éléments qui ont pu être mentionnés. La première dimension est d'abord liée à la recherche de la performance qui passe par la volonté d'être créatif, imaginatif sans perdre de vue les défis anciens irrésolus, autant de conditions qui lui paraissent nécessaires pour « se tourner vers l'avenir par le passé ». La deuxième dimension est l'adaptation aux nouvelles conditions. L'exercice

consiste à repenser, réadapter les mandats à la nouvelle réalité. Il faut penser le Mali non pas simplement dans un problème de partition mais penser le Mali au sein d'un Sahel dont l'insécurité est transnationale et concerne six, sept, huit et peut être même neuf pays. Les mandats doivent donc être flexibles, mobiles, réactifs, multidimensionnels, réalistes et crédibles. « Cette versatilité des mandats est une question certainement qu'il faudra aborder plus avant, tout en ne suscitant pas des attentes irréalistes ».

La troisième dimension a trait au problème « d'outillage ». Puisque cette complexité pointe du doigt cette dissonance, il y a une sorte d'illisibilité des théâtres d'opérations qui reste encore présente.

Une réponse qui a été donnée est l'adéquation, pour bâtir dans le durable, entre les fins et les moyens que l'on se donne. L'adéquation passe également par un processus de planification qui doit être mis à jour : la séquence qui va du déploiement, du pré-déploiement au « state building ». Le terme de transition n'a pas été beaucoup mentionné alors que beaucoup de ces opérations aboutissent à lancer des transitions, qui sont elles même problématiques.

Ainsi, selon M. Mohamedou, « ce modèle que l'on cherche à réformer est aujourd'hui un modèle toujours plus exigeant. Or, alors que le modèle est « fatigué », on lui en demande toujours plus sur des théâtres en transformation permanente, d'où la dissonance. Une planification globale tactique, une meilleure coopération, des synergies, le développement des capacités subrégionales, des modes d'actions proactifs sont probablement nécessaires ».

La question se pose de savoir où ce processus doit avoir lieu ? Certains ont été assez spécifiques, désignant les Nations Unies; il est donc assez intéressant que New York soit la prochaine étape de ce cycle de séminaires. Certains ont aussi rappelé l'importance des Etats, mettant l'accent sur un processus stato-centré qui demeure fondamental. Ce sont des questions de fond qu'il faut prendre en compte.

En conclusion, trois points ont été mis en exergue.

D'abord, les tensions de fond sur cette différence entre les débats doctrinaux et la mise en application des résolutions : « l'urgence de la réaction, la gravité des violations, la musculation des réponses est-elle la nécessaire réponse à la protection des civils ? ». En considérant ce qui a été dit lors des débats, on peut, en effet, considérer qu'au-delà demeurent les questions de désétatisation qui sont plus complexes et ont à voir précisément avec les questions d'institutions et d'impunité.

Ensuite, le consensus autour de la question de l'espace francophone, sujet qui nous réunissait. C'est un « environnement capacitateur » qui peut être assez conséquent. La non-action également est un problème, en se souvenant du Rwanda ou de Benghazi et en se demandant « s'il n'y avait pas eu une intervention, y aurait-il eu le massacre ? » D'où la circularité de cette question que l'on doit traiter.

Enfin, le dédoublement du militaire et du politique peut, selon M. Mohamedou, amener à des approches qui peuvent être plus légitimes, plus locales et plus efficaces.

C'est sur ces réflexions que s'est clôturée la journée, mettant fin au troisième séminaire de ce cycle.